INITIALES DU MAIRE
2025-10-01
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, mercredi le 1er octobre 2025 à 19h30.

Présences : M. Mario Desbiens, Maire
Poste vacant, conseiller # 3
M. Jacques Vachon, conseiller # 4
M. Jonathan Boily, conseiller # 5
M. Bruno Plourde, conseiller # 6

Absences : M. Pascal Gauthier, conseiller # 1
M. Bernard Girard, conseiller # 2

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens, maire. Est également présent, M. Mathieu Lapointe, directeur général.

1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant :

R.2025-177

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal :
 a) *Séance ordinaire du 2 septembre 2025*
 b) *Séance extraordinaire du 22 septembre 2025*
4. Correspondances :
 a) *Aucune correspondance*
5. Rapport des comités
6. Approbation des comptes pour la période de septembre 2025
7. Adoption du budget 2026 de la Régie intermunicipale de services municipaux – Secteur Nord
8. Adoption du budget 2026 de la Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur Nord
9. Adoption du budget 2026 de la Régie intermunicipale du Parc industriel secteur Nord
10. Réalisation en régie interne – développement du plateau Lindsay
11. Acceptation d'une soumission – Eau potable – Plateau Lindsay
12. Acceptation d'une soumission – Budget de rechargement granulaire
13. Acceptation d'une soumission – Arboriculteur du Lac – Camping Pointe-Taillon
14. Acceptation d'une soumission – Archives – Société d'histoire du Lac-Saint-Jean
15. Acceptation d'une soumission – Gouttières Bertrand Ouellet – Hôtel de ville
16. Demande de dérogation mineure 270 rue de La Rivière
17. Résolution – Municipalité amis des monarques

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

INITIALES DU MAIRE
2025-10-01
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

18. Divers :
 a) _____
 b)_____

19. Période des questions
20. Levée de l'assemblée

3- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

a) Séance ordinaire du 2 septembre 2025

R.2025-178

Il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025.

b) Séance extraordinaire du 22 septembre 2025

R.2025-179

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 septembre 2025.

4- CORRESPONDANCES :

a) *Aucune correspondance*

5- RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte-rendu détaillé des réunions et autres actes relatifs à leurs comités.

6 -APPROBATIONS DES COMPTES

R.2025-180

Il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver les listes des comptes à payer produites au conseil pour la période du mois de septembre 2025, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

La liste des comptes suivants a été produite au conseil:

Comptes à payer	312 425,10 $
Comptes déjà payés	237 037,28 $
TOTAL	549 432,38 $

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au budget approuvé pour payer les comptes ci-haut mentionnés et les autres résolutions inscrites au présent procès-verbal, ladite liste en faisant partie intégrante.

Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier

INITIALES DU MAIRE(E)
2025-10-01
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

7- ADOPTION DU BUDGET 2026 DE LA RÉGIE DE SERVICES MUNICIPAUX DU SECTEUR NORD

R.2025-181

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique est membre de la Régie intermunicipale de gestion de services municipaux – Secteur Nord;

CONSIDÉRANTQUE le conseil a pris connaissance du budget 2026 reçu de la Régie intermunicipale de gestion de services municipaux Secteur Nord;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part pour 2025 de la municipalité de Sainte-Monique est approuvée au montant de 64 620 $ tel que présentée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil que la Municipalité de Sainte-Monique approuve le budget 2025 de la Régie intermunicipale de gestion de services municipaux – Secteur Nord au montant de 446 850 $ et d'autoriser le paiement de la quote-part de la Municipalité de Sainte-Monique au montant 64 620 $.

8- ADOPTION DU BUDGET 2026 DE LA RÉGIE EN SÉCURITÉ INCENDIE DU SECTEUR NORD

R.2025-182

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique est membre de la Régie Intermunicipale en Sécurité Incendie Secteur Nord;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du budget 2026 au mont de 798 287 $ reçu de la Régie Intermunicipale en Sécurité Incendie Secteur Nord;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part pour 2026 de la municipalité de Sainte-Monique est approuvée au montant de 107 849 $ tel que présentée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil que la Municipalité de Sainte-Monique approuve le budget 2026 de la Régie Intermunicipale en Sécurité Incendie Secteur Nord.

9- ADOPTION DU BUDGET 2026 DE LA RÉGIE DU PARC INDUSTRIEL SECTEUR NORD

R.2025-183

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique est membre de la Régie Intermunicipale du Parc industriel du secteur Nord;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du budget 2026 au montant de 62 660 $ reçu de la Régie Intermunicipale du Parc industriel du secteur Nord;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part pour 2026 de la municipalité de Sainte-Monique est approuvée au montant de 10 652 $ tel que présentée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la Municipalité de Sainte-Monique approuve le budget 2026 de la Régie Intermunicipale du Parc industriel du secteur Nord.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

INITIALES DU MAIRE
2025-10-01
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

10- RÉALISATION EN RÉGIE INTERNE – PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU PLATEAU LINDSAY

R.2025-184

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder au prolongement du réseau d'aqueduc sur une distance approximative de 650 mètres afin d'assurer la desserte du nouveau développement du Plateau Lindsay ;

CONSIDÉRANT QUE des plans et devis ont été préparés par une firme d'ingénierie dûment mandatée à cet effet par la firme Mageco Inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation des coûts des travaux se situe sous le seuil obligeant la municipalité à procéder par appel d'offres public ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose à l'interne des ressources humaines, techniques et matérielles nécessaires à la réalisation de ces travaux, incluant la supervision compétente et l'équipement requis ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront exécutés conformément aux plans et devis approuvés ainsi qu'aux normes applicables en matière d'aqueduc, de santé et sécurité au travail et d'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des travaux en régie interne constitue une méthode appropriée, efficace et économiquement avantageuse pour la municipalité ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser la réalisation des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur une distance de 650 mètres en régie interne sous la responsabilité de la direction du directeur général et sous la supervision technique du département des travaux publics conformément aux plans et devis préparés par la firme Mageco Inc.

11- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – FOURNITURE DE MATÉRIEL POUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE – SECTEUR PLATEAU LINDSAY

R.2025-185

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Monique-de-Honfleur procède au développement du secteur du Plateau Lindsay, lequel comprend notamment l'implantation d'un nouveau réseau d'aqueduc ;

ATTENDU QUE deux fournisseurs ont été invités à soumissionner pour la fourniture du matériel de construction du réseau d'eau potable, soit Produits municipaux BCM et HUOT ;

ATTENDU QUE les deux soumissions reçues ont été analysées conformément aux exigences de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la soumission conforme la plus basse est celle déposée par Produits municipaux BCM ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adjuger le contrat pour la fourniture du matériel nécessaire à la construction du réseau d'eau potable du secteur Plateau Lindsay à Produits municipaux BCM, pour un montant de 48 703,86 $ en plus des taxes applicables. Il est également résolu d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis pour donner effet à la présente résolution ;

INITIALES DU MAIRE
2025-10-01
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

12- AUTORISATION DE DÉPENSE – RECHARGEMENT GRANULAIRE

R.2025-186

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Monique souhaite procéder à des travaux de rechargement granulaire sur les chemins de Villégiature afin d'assurer la sécurité et la durabilité de la chaussée ;

ATTENDU QUE la dépense projetée est prévue au programme d'entretien du réseau routier local pour l'exercice financier en cours ;

ATTENDU QUE la dépense sera assumée à même le budget de fonctionnement de la municipalité, poste budgétaire approprié ;

ATTENDU QUE la gestion contractuelle de la municipalité respecte les dispositions du Règlement sur la gestion **contractuelle** ainsi que celles du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'autoriser une dépense maximale 55 000 $ taxes nettes pour les travaux de rechargement granulaire des chemins de la villégiature.

13- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – ARBORICULTEUR DU LAC

R.2025-187

Il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission de l'entreprise "Les Arboriculteurs du Lac" pour un montant de 300 $ de l'heure pour une journée de travail visant à élaguer les arbres et les branches dangereuses au camping Pointe-Taillon.

14- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU LAC-SAINT-JEAN

R.2025-188

ATTENDU que la Municipalité doit assurer la conservation, la classification et la mise en valeur de ses archives conformément à la *Loi sur les archives* (RLRQ, c. A-21.1) ;

ATTENDU que la Municipalité souhaite confier ce mandat à un organisme spécialisé disposant de l'expertise nécessaire ;

ATTENDU que la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean a soumis une proposition de service au montant de **5 191 $**, taxes incluses ;

ATTENDU que le montant du contrat est inférieur au seuil prévu à l'article 935 du *Code municipal du Québec* pour l'octroi de gré à gré ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'octroyer un contrat à la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean pour la gestion des archives municipales au montant total de 5 191 $.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

INITIALES DU MAIRE
2025-10-01
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

15- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – GOUTTIÈRES BERTRAND OUELLET

R32025-189

Il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé par M. Jonathan Boly et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission de l'entreprise "Les Gouttières Bertrand Ouellet" pour un montant de 7 415.89 $ pour l'installation de nouvelle gouttières sur le bâtiment de l'hôtel de ville.

16- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 270 RUE DE LA RIVIÈRE

R.2025-190

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Claude Rossignol, propriétaire du l'immeuble situé au 270 Chemin de la Rivière et désigné comme étant le lot 3 549 224 a déposé une demande de dérogation mineure afin de rendre conforme l'implantation d'un bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure demandée vise à accepter que le garage soit implanté en façade du bâtiment principal contrairement à ce que stipule le règlement de zonage (265-05) article 5.8.1 ;

CONSIDÉRANT QUE M. Rossignol désire vendre sa résidence et a agi en toute bonne foi, et qu'il possède un permis pour le garage en question ;

CONSIDÉRANT QUE le garage a été implanté à cet endroit pour ne pas être implanté directement sous des fils électriques comme le montre le plan de l'arpenteur-géomètre ;

CONSIDÉRANT QUE l'application stricte du règlement de zonage causerait un préjudice sérieux au demandeur ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a toujours toléré la situation telle qu'elle existe depuis plusieurs années, car elle ne cause aucun préjudice aux propriétés voisines;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'affecterait pas la jouissance des propriétés voisines ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Claude Rossignol, propriétaire du terrain visé, afin de régulariser l'implantation du garage en façade du bâtiment principal au 270, chemin de la Rivière, conformément à la demande.

17- RÉSOLUTION – MUNICIPALITÉ AMI DES MONARQUES

R.2025-191

CONSIDÉRANT QUE le papillon monarque est une espèce emblématique dont la population est en déclin en raison de la perte d'habitat, des pesticides et du changement climatique;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités peuvent jouer un rôle crucial dans la protection de cette espèce en créant des habitats favorables à toutes les étapes de son cycle de vie par des gestes simples comme la plantation d'asclépiades;

CONSIDÉRANT QUE le programme « Ville ami des monarques » encourage les municipalités à prendre des mesures concrètes et éducatives pour la protection des monarques et la sensibilisation des citoyens;

INITIALES DU MAIRE
2025-10-01
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil que la municipalité s'engage à devenir « Municipalité amie des monarques », conformément aux critères et à l'accompagnement prévus par l'initiative « Ville amie des monarques ».

18- DIVERS :

a) _____
b) _____

19- PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens ont posé des questions pour lesquelles ils ont reçu des réponses de la part des membres du conseil.

20- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R.2025-192

Attendu que tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été traités, il est proposé par M. Jonathan Boily et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

La séance est levée à 20h 06

Mario Desbiens,
Maire

Mathieu Lapointe,
Directeur général et greffier-trésorier

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP